

n° 2861 da u 24 à u 30 d'ottobre di u 2024

# ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58<sup>a</sup> annata

Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Conflits armés

p.3

## L'escalade. Jusqu'où ?

Les fake news vont bon train, propagées par les groupes d'opposition, et relayées sans retenue par les médias, sur d'actuelles difficultés financières de la Collectivité de Corse. Ce n'est pas fondé au regard des comptes administratifs et des budgets successifs présentés par l'Exécutif et votés par l'Assemblée. Mais il n'en reste pas moins que chaque année un étau budgétaire vient contraindre un peu plus les ressources de la Collectivité de Corse, et il faudra y remédier en instaurant de nouveaux mécanismes de financement. Da leghje p4-5

Collectivité de Corse

## Sortir de l'étau financier



PLU de Sant Antuninu

## Hors sol et décrié dans un des joyaux de la Balagne

p.6-7

# L'associi danu forza à e nostre lotte

L'associi fàcenu cresce e nostre lotte. Eccu a sèguita di a nostra rubrica per salutà u so impegnu. Sta settimana, parlemu di L'Ordine di Malta.



## L'associu Corse-Malte

L'Ordine suvranu di Malta hè frà i più vechji urganisimi caritativi di u mondu. Hà 1000 anni di stòria. Hè natu in Jerusalem in tempi di e Cruciate, cù a creazione d'un ospidale per accoglie à nome di a carità cristiana tutti i pellegrini trastanchi da un longu viaghju. A so azzione si trasporta dopu, à custruisce cù ghjesgie, ospidali pè i malati è ospizii pè i disgraziati è l'urfanelli, in Cipria, Rhodes, Malta, Roma induv'ellu s'impiana sin'àoghje. L'Ordine hè statu ufficialmente ricunnisciutu in 1113 da u Papa Pasquale II. Conta 120.000 membri trà salariati è benevolenti in 120 paesi in u mondu, hà e so pròpie stituzioni, una Custituzione è intratene rilazioni diplomàtiche cù 110 paesi.

**L'Ordine di Malta Francia** hè un associu cattòlicu ricunnisciutu d'utilità pùblica dapoi u 1928. 13.000 benevolenti s'impègnanu in 100 delegazioni è pù, frà e quale a Corsica. L'Ordine di Malta Francia agisce dinù ind'è 36 paesi per accompagnà a pòvera ghjente, cù azzioni di solidarietà è di succorsu, à u senu d'accasamenti medicali è sociali. L'associu aiuta i più debbuli, i migranti, i precarii ma dinù aiuta à l'urrganisazione di grandi eventi spurtivi.

Benevolenti professionali di salute accompagnanu dinù i malati in 13 stabilimenti di salute. À l'internaziunale, l'Ordine di Malta Francia accura i malati di a lepra, di u sidà, a tubercolosa, u paludisimu.

S'impegna à succore e mamme in difficoltà è i so ciucci, e vittime di e guerre, di e catastrofe naturale, è tutta a ghjente in u bisognu. In 2020, l'Ordine s'hè mobilizatu contr'à a crisa di a Covid-19. Hà datu di manu in i centri di visti-

chera è di vaccinazione, o accumulandu i malati in i trasporti sanitari è distribuendu aiutu alimentariu.

S'incaricheghja à pro di a persona in tutte e so dimensioni, fisiche, sociale, medicale, spirituale, senza fà casu di a so urigine, a so religione o a so nazionalità. Fà fronte à tutte e suffrenze in u rispettu di a vita è di dignità umana cù u cummandamentu: *Tuitio Fidei et Obsequium Pauperum*. Vale à di nutrisce, testimughnà è prutege a fede (*Tuitio Fidei*) è serve i pòveri è i malati (*obsequium pauperum*).

**L'Ordine in Corsica hè rapresentatu da l'associu Corse-Malte**, creatu in u 1986 da Huguette Orsatelli, è ricunnisciutu d'utilità pùblica. Rege un accasamentu di cura à l'anzianu ospidale di Toga in Bastia, battizatu Centru di cura André è Huguette Orsatelli, induve mèdichi è infirmieri benevolenti assicurèghjanu una permanenza cù consultazioni di medicina generale, dentarie, di cardiologia, podologia, farmacia. Travaglia cù d'altri associi cum'è A Fratellanza. «*Avermu 1500 cartulari medicali aperti. Dapoi più di 10 anni, Corse-Malte s'impegna appressu à sse persone chi si sò ritruvate senza cupertura sociale. Simu à u serviziu di i più pòveri, di quelli in marga di a sucietà, disgraziosamente sò numarosi*» dicitu in 2021 a delegata di Bastia Maria Claudia Filippi.

Oghje, Corse-Malte lampa una chjama à sustegnu da pudè finanza è so azzioni. Chjama dinù i persunali medicali chi ponu offre un pocu di u so tempu. L'associu assicurèghja una permanenza tutti i luni, marti è ghjovi dopu mezzornu à u nùmaru qui sottu\*.

## Accapu di a reddazione

# Assassinate

2024... è sò sempre à more e donne marturiate per esse donne. Da quì à un mese, u 25 di nuvembre, serà a Ghjurnata mundiale di e violenze fatte à e donne. Chì sensu piglia ind'è e nostre sucietà dette civilizzate? Malgratu e ghjurnate cunsacrate, e dinunziazione da tutte e mamme, l'azzioni pulitiche, ferma sempre in Francia una donna nant'à 10 vittima di violenze da u so cumpagnu di vita... Una donna nant'à 10! È ghjè u governu, puru bellu prudente nant'à u contu annuale macabru, chì a dice. E so statistiche ùn sò pare à quelle di l'associi, trista cuncurrenza ch'ùn riesce micca à convinci chì a pulitica ghjunghje à fà progressi... U governu dà tutti l'anni e so statistiche cù un annata di ritardu, dopu à l'inchieste per esse sicuru ch'èlle sò state assassinate in tantu chè donne, è micca perchè u coppiu s'hè liticatu... Cuntabilizèghja l'inseme di e violenze fisiche, psicologiche è ecunòmiche à u senu di u coppiu, ch'ellu sia spiccatu o nò. Chì dicenu e so statistiche? Una vittima nant'à quattu hà menu di 25 anni è 89% di e vittime sò donne cù i so figlioli. I segnalamenti di violenze contr'à e donne anu duppiatu in cinque anni. Nove volte nant'à 10 sò l'omi i viulenti, è nove volte nant'à 10 sò e donne e vittime. 97% di e dumande di prutezzione sò fatte da donne. Eppuru, ci hè solu una donna nant'à quattu à porghje lagnanza, è 80% di sse lagnanze sò classificate senza sèguita. Vale à di malgratu u curagiu è u risicu di certe à porghje lagnanza, a sucietà ùn a piglia micca in contu. Sò circa 120 donne à more ogni annu à u senu di u so còppiu. U raportu «*Induve sò i soldi contr'à e violenze fatte à e donne?*» resu da a Fondazione di e Donne u 25 di settembre scorsu dice ch'ellu ci volerebbe 2,6 miliardi d'auri da pudè luttà contr'à sse violenze, 1% di u bugettu di u Statu. Chì sorte averà ssa dumanda cù i 60 miliardi d'ecunomia ch'ellu brama u Primu ministru Barnier? In 2022, u bugettu cunsacratu à sse violenze fatte à e donne era di 184,4 milioni d'auri... Ramentemu chì solu 60% di e vittime di violenze è 1% di e vittime di violenze sessuale porghjenu lagnanza... Ramentemu chì quandu una donna hà u curagiu di parte, li tocca hà custruiscesci un antra vita, truvà un tettu, un travagliu, ricumincià à zeru, senza cuntà l'accompagnamentu psiculògicu è ghjuridicu necessariu da pudè ritruvare una dignità. Hè troppu difficile. Una donna nant'à sei chì prova à scappà, rivene perchè ùn arriesce micca à urrganizzassi... È ghjè durante a staccanza chì e violenze fisiche è i risichi di feminicidii crèscenu... Ci hè u bisognu d'alloghju d'urgenza. Secondu à un inchieste di a Fondazione di e Donne fatta in 2021, mancànu trà 13.250 è 39.100 piazze d'alloghju d'urgenza ogni annu. I dispositivi per sustene sse donne esistenu, ma ci hè bisognu di mezi da ch'elli pòssinu risponde à tutti i bisogni.

Sendò... u contu macabru hà da cuntinuà. Dapoi u principiu di l'annata 2024, l'associu NousToutes.org cuntabilizèghja 107 donne assassinate da u so maritu o u so cumpagnu di vita. Èranu 136 in 2023, 147 in 2022, 113 in 2021... L'ultima vittima, ssu 12 d'ottobre in Saint-Pantaléon-de-Larche in Corrèze, avia 39 anni è trè figlioli chjuchi. Dapoi u principiu di l'annata 59 zitelli sò diventati urfanelli di a so mamma assassinata. ■ Fabiana Giovannini.

Infurmazione : [www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

\* Delegazione Bastia : 04 95 32 61 73



## Conflits armés

# L'escalade. Jusqu'où ?

### Les points chauds du globe sont en Ukraine et au Proche Orient.

Mais des zones inflammables existent ailleurs, où d'autres conflits fourbissent leurs préparatifs, notamment en Extrême Orient autour de la question de Taiwan. Comment cela pourrait-il évoluer ?

**E**n Ukraine, le conflit en cours est largement éclipsé par le fracas des bombes de Gaza et de Beyrouth. Mais il n'a rien perdu de son intensité et de ses conséquences pour l'Europe, menacée sur sa frontière. Face à une Russie qui bénéficie de sa supériorité démographique et économique, et qui, surtout, ne dépend que d'elle-même, l'Ukraine doit composer avec les interdits de ses alliés, qui limitent politiquement l'usage des armes qu'ils fournissent, les États-Unis comme l'Europe, elle-même entravée par ses désunions. Sur ce conflit plane le spectre de la prochaine élection américaine, qui pourrait, si Trump est élu, remettre en question ce qui représente plus de 50% des aides militaires et économiques reçues par l'Ukraine, sans que l'Europe, y compris le Royaume Uni, touchés par la crise économique, ne puisse s'y substituer en volumes financiers et logistiques équivalents. L'industrie européenne d'armements est probablement incapable de donner seule suite aux besoins de cette guerre. Pendant ce temps Poutine a réussi à mettre sur pied des alliances improbables comme celle avec le régime de Corée du Nord qui envoie obus, missiles et même désormais des bataillons de soldats pour monter sur le front ukrainien. Jusqu'à présent l'Ukraine résiste avec l'énergie de tout peuple qui joue sa survie. Elle a contré la première offensive de 2022, et même réussi une première contre-offensive, sans pour autant repousser l'armée russe de toutes les zones occupées lors de l'invasion de 2022. Son génie militaire a remporté de beaux succès en mer Noire et contre la Crimée grâce à des drones sous-marins mis au point par son industrie et par l'usage des armes longue portée fournies par ses alliés sur ce territoire légalement ukrainien. La route de l'exportation des céréales est restée ouverte, et l'assise financière du pays préservée.

Mais elle est en partie privée de cet usage des armes dont elle dispose sur le front terrestre pour attaquer l'ennemi là où il prépare ses assauts, c'est-à-dire depuis une zone arrière située en territoire russe. Limitée à ses moyens propres pour ces actions militaires, elle n'a pas l'efficacité suffisante malgré son industrie performante dans le domaine de la fabrication de drones. Elle a d'ailleurs exporté ce savoir faire au nord du Mali, ce qui a permis aux Touaregs de résister victorieusement à la milice Wagner en Azawad, en décimant une partie de ses bataillons, obligeant Moscou à renoncer à leur rapatriement massif vers le front ukrainien.

Mais surtout, depuis le déclenchement de la guerre de Gaza, il est clair que la priorité pour les américains a changé, car si Israël est un enjeu stratégique pour Washington, l'Ukraine l'est beaucoup moins, pour Trump

comme pour Biden. Malgré tout, une victoire de Kamala Harris serait sans doute bien moins problématique pour Kiyv.

Au Moyen Orient chacun montre ses muscles, Israël et Washington à Téhéran, et l'Iran à Israël et ses alliés. Sur le terrain, l'armée de Tel Aviv bénéficie d'un avantage technologique et militaire évident, doublé par la redoutable efficacité de ses services de renseignement au Liban et probablement aussi à Téhéran. Cet avantage semble moindre à Gaza comme l'a montré le fiasco du 7 novembre 2023, et, ensuite, la faculté qu'a eu l'ennemi public n°1 Yaya Sinwar d'échapper aux raids incessants et massifs menés par Tsahal à Gaza. Sa mort un an plus tard lors d'une opération de ratissage aléatoire montre que, s'il a été pris dans les mailles du filet, il n'en était pas identifié comme la cible première.

Dernière démonstration de force redoutable : des bombardiers de dernière génération sont venus depuis les USA larguer des bombes impressionnantes sur des dépôts d'armes enterrés par la milice Houthi sur plusieurs mètres de profondeur au Yémen, avec une force de destruction inimaginable avant que des vidéos aient mis en ligne ces explosions. Message lancé ainsi indirectement à Téhéran pour qu'il hésite à intensifier ses attaques contre Israël, en les informant des armes que les américains sont capables de fournir à Tsahal.

Parallèlement, chacun constate que les représailles annoncées par Tel Aviv contre l'Iran ne sont toujours pas effectives plusieurs semaines après, l'information ayant largement circulé que Washington s'opposait aux cibles choisies par Netanyahu.

De facto, deux camps se sont formés autour des deux conflits en cours, portés par les mêmes intérêts géostratégiques. Malgré la réprobation très large des opinions publiques américaine et européennes face aux massacres de Gaza, Ukraine, Europe, Israël et USA sont embarqués dans une même coalition que Washington entend diriger sur tous ses choix stratégiques, n'en déplaise aux généraux israéliens. En face, contre Israël et sa guerre totale faite aux Palestiniens, l'Iran et ses alliés du Liban et du Yémen sont tentés de généraliser encore plus le conflit en multipliant et en intensifiant les fronts ouverts.

Mais Washington a tout intérêt à ne pas laisser dégénérer davantage ces situations, tant ukrainienne que palestinienne, car cela mobiliserait très lourdement ses capacités militaires. Dès lors, à Taiwan, la porte pourrait être ouverte à une offensive de l'armée chinoise, ce qui, fondamentalement, ferait basculer le monde entier dans l'incertitude la plus totale.

Un monde qui est devenu beaucoup plus dangereux désormais. ■

# Sortir de l'étouffement financier qui tend à étouffer la Collectivité de Corse

**Les fake news vont bon train**, propagées par les groupes d'opposition, et relayées sans retenue par les médias, sur d'actuelles difficultés financières de la Collectivité de Corse. Ce n'est pas fondé au regard des comptes administratifs et des budgets successifs présentés par l'Exécutif et votés par l'Assemblée. Mais il n'en reste pas moins que chaque année un étau budgétaire vient contraindre un peu plus les ressources de la Collectivité de Corse, et il faudra y remédier en instaurant de nouveaux mécanismes de financement.

**U**ne situation saine La bonne santé d'une collectivité s'estime par l'épargne que son budget de fonctionnement dégage, à savoir l'excédent entre recettes et dépenses. Cette épargne permet ensuite de financer les investissements que la collectivité pourra engager. Sur environ 1.200 millions d'euros de recettes, l'épargne brute de la CdC est de 155 millions d'euros qui sont ainsi reversés au budget d'investissement.

Une fois payé le capital des emprunts en cours, il reste à la CdC un peu plus de 100 millions d'euros (« épargne nette ») pour financer de nouveaux investissements. S'y ajoute le Fonds de compensation de la TVA et diverses « recettes sectorielles », dont la contribution du PTIC de l'État aux investissements de la CdC, dont les subventions européennes, etc., pour plus de 150 millions d'euros. Et enfin un emprunt annuel de près de 120 millions d'euros est souscrit pour faire face au programme total d'investissements de près de 385 millions d'euros. Le chiffre de 120 millions d'emprunt nouveau envisagé pour 2024 est à relativiser puisque 50 millions environ seront remboursés durant la même année sur les emprunts anciens de la CdC.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le niveau de la dette de la CdC a fait beaucoup jaser car il a franchi la barre politiquement sensible et abondamment exploitée par l'opposition de 1.000 millions d'euros de dette (le fameux milliard d'euros!), la dette étant passée de 999 millions à 1.045 millions durant l'année 2023.

Mais les effets médiatiques sont trompeurs. Avec un ratio de désendettement de 5,82 ans, la dette de la CdC ne sort pas des clous des recommandations de bonne gestion admises pour les collectivités de la même strate, qui est de 5,5 ans en moyenne, avec une tolérance jusqu'à 8 ans.

## Le boulet du gel de la Dotation de Continuité Territoriale

C'est en 2009 que l'État a décidé de geler la Dotation de Continuité Territoriale



**L'heure a sonné d'une refonte générale des ressources de la Collectivité de Corse. Le sujet a été largement abordé dans le cadre du processus de Beauvau. Objectif : une dévolution fiscale, un acte politique fort en vue de l'autonomie.**

allouée à la Corse. Chaque année le même montant a été attribué depuis, 187 millions d'euros. Or, depuis 15 ans, l'inflation a été de 28,5%, et la DCT devrait s'élever à 240 M€, soit 53 M€ de plus que la somme gelée en 2009. D'où la demande de « rallonge » de 50 M€ formulée par l'Exécutif et par les députés et sénateurs corses au Parlement.

Les premières années le gel a été peu sensible et l'Exécutif de l'époque a laissé filer d'autant plus facilement que l'abandon des subventions très excessives, sanctionnées par l'Europe, généreusement accordées par l'État à son ex-SNCM, ont donné une marge de manœuvre réelle. Mais les années passant, cette marge de manœuvre a fondu et désormais, cette non actualisation est comme un garrot qui chaque année étrangle un peu plus la Collectivité de Corse.

Un tournant a eu lieu en 2018, quand l'État a supprimé plusieurs dotations et recettes des départements et des régions (suppression de la taxe d'habitation, de l'ex-taxe professionnelle, etc.), et les a remplacées par une fraction de TVA accordées aux régions et départements. Désormais ces fractions de TVA représentent 50% des recettes des autres régions françaises et 21% des recettes des départements, soit une moyenne de 36%, taux auquel la Collectivité de Corse,

qui est une entité hybride département/région, devrait avoir droit. Or cette part de TVA n'est que de 21% en Corse, car, alors que la loi de finances de 2017 avait acté l'inclusion de la Dotation de Continuité Territoriale dans le périmètre substitué par une part de TVA correspondante, la loi votée l'année suivante a fait machine arrière sur un amendement déposé par le gouvernement d'Edouard Philippe. Ça a été alors une mauvaise manière anti-corse bien caractéristique des premières années de la gouvernance Macron!

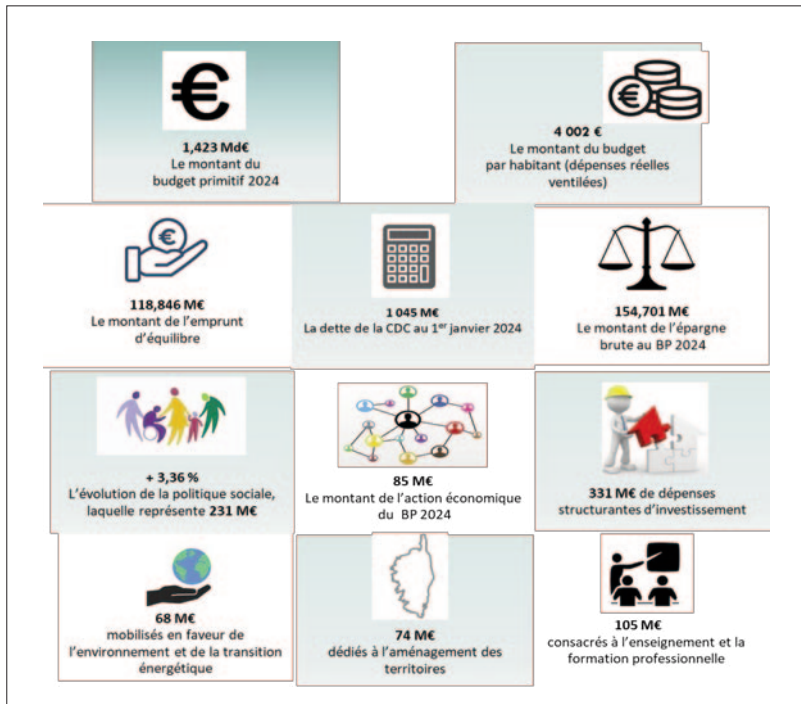
Depuis le bras de fer reprend chaque année pour que la Corse puisse équilibrer les comptes des DSP maritimes et aériennes, d'autant plus depuis 2022, le début de la guerre en Ukraine et la flambée des prix qui a suivi. Pour 2024, l'Assemblée Nationale a voté, et le gouvernement a accepté, via le 49-3, une rallonge de 40 M€. Mais pour 2025 rien n'est acquis, alors que les conditions de la continuité territoriale sont fixées contractuellement jusqu'à 2027. Le risque reste grand que le vote final soit défavorable à la Corse. C'est tout le budget 2025 de la CdC qui en serait chamboulé.

## Des recettes spécifiques à l'avenir compromis

Ces recettes sont issues des statuts par-

## Comment construire un tourisme durable ?

Nous ne pouvons pas nous voiler la face. Avec près de 40% de notre PIB lié au tourisme, il n'est pas envisageable de construire un projet de société excluant ce secteur. Cependant, nous pouvons tous nous accorder sur la nécessité d'établir une offre cohérente avec nos enjeux fondamentaux. Nous avons besoin d'un tourisme équilibré, réparti sur l'année, durable, et surtout mettant en avant nos professionnels plutôt que des plateformes comme Airbnb. Il faut ainsi se réinventer, à travers une vision qui va au-delà de l'Obligation de Service Public et de la continuité territoriale. Que ce soit pour le transport maritime ou aérien, nous devons cibler un tourisme de qualité, capable d'apporter à la Corse une plus-value claire et un développement touristique en adéquation avec la vision politique portée par le peuple corse. Un tourisme tourné vers la nature et nos atouts, préservant nos ressources et nos valeurs, à l'opposé du sur-tourisme et de ses dérives que connaissent d'autres territoires à fort potentiel. Il est essentiel de mettre en place une transition de notre offre touristique vers des prix décents, du transport au logement en passant par la restauration. Cette transition doit également inclure une offre hivernale et hors saison en adéquation avec la demande. Il s'agit de proposer un tourisme dont l'offre véhicule clairement et fièrement ce que nous sommes et ce que nous voulons préserver. La machine est en marche. L'Assemblée de Corse va voter cette semaine un dispositif favorisant le tourisme hors saison, ancrant pleinement le virage vers le tourisme que nous désirons. ■



Les chiffres clés du budget primitif 2024. Source : Rapport de la CdC

ticuliers dont la Corse a bénéficié. La première, en 1982, a été l'octroi à la Collectivité corse des droits sur les tabacs vendus sur l'île. Mais depuis quarante ans, les choses ont bien changé. Si le nombre des fumeurs a été divisé par deux, il l'a été sous l'effet de l'augmentation continue, bien au-delà de l'inflation, des prix du tabac. Si bien que, l'un dans l'autre, la recette est restée stable à 150 M€/an. Mais, depuis 2019, le vent a tourné. En effet, une part consistante des ventes réalisées en Corse sont le fait des voyageurs qui achètent plusieurs cartouches à moindre coût (-25 % en Corse par rapport au continent) au moment de quitter l'île. Or cet écart de coût, condamné par l'Union européenne, et aussi par le corps médical insulaire qui déplore 25% de cas de cancers du poumon en plus en Corse par rapport au continent, doit s'annuler entre 2022 et 2026, au rythme de 5% par an. Ce « marché parallèle » est donc appelé à disparaître, et 2024 en donne la mesure: les recettes perdues par les moindres ventes sont compensées par l'augmentation de 10% de la recette. Mais dès 2025 la Corse sera perdante, et en 2026 elle sera privée de cette « manne supplémentaire ». Sans compter que chaque année le nombre de fumeurs va continuer à décroître au rythme de l'augmentation des prix et des campagnes anti-tabac. Objectif: plus un seul nouveau fumeur en France à compter de 2030. La Corse ne peut plus assurer son avenir avec une telle ressource! Autre recette autrefois jugée intéressante et désormais sujette à interrogation: l'at-

tribution à la CdC de 29% de la taxe sur la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques), essentiellement essence et gazole, perçue en Corse. Montant: 55 M€ par an, un tiers de la fiscalité sur les tabacs. Une bonne partie vient du tourisme, et la non distribution des carburants exonérés sur l'île (essence et gazole E85 avec un pourcentage plus élevé de biocarburants) en assure le rendement au détriment des touristes ... et des Corses! Mais l'arrivée, et la prochaine domination, des voitures électriques, va obligatoirement amoindrir année après année cette ressource qui est déjà stagnante.

### Pour une négociation globale fondée sur une TVA majoritairement dévolue à la Corse

L'heure a donc sonné d'une refonte générale des ressources de la Collectivité de Corse. Dans le cadre des négociations du processus de Beauvau le sujet a été largement abordé et un consensus s'est dessiné. L'idée de base est de transférer ces financements divers sur un seul levier « autonome »: l'attribution à la Corse d'une fraction majoritaire de la TVA générée sur son sol. Elle sera alors directement responsable des décisions sur son périmètre, ses taux et ses modalités, qui seront choisis pour favoriser le développement économique, limiter le coût de la vie, et redistribuer la richesse produite sur l'île. La Collectivité de Corse serait alors sortie de la crise annoncée de ses finances publiques, et il s'agira là d'une « dévolution fiscale », un acte politique fort en vue de l'autonomie. ■ **François Alfonsi.**

Sant'Antuninu, ville nouvelle !

# Un PLU hors sol et décrié dans un des joyaux de la Balagne

Sant'Antuninu a décidé de se doter d'un Plan local d'urbanisme pour remplacer sa carte communale. Bonne initiative, mais le rendu fait polémique. La lecture des nombreuses contributions des habitants à l'enquête publique clôturée le 17 octobre le démontre. • Première erreur : aucune concertation en amont sur les attentes et besoins de la population permettant un débat d'avenir dont auraient pu se nourrir les concepteurs du document. Dommage ! Cela aurait évité d'imaginer les choses hors sol, d'écrire de grosses bêtises (résultant probablement d'un copier-coller avec des communes du sud qui démontre le bâclé du document) et de provoquer les déboires auxquels ce projet est maintenant confronté : nul doute que ce document, s'il reste en l'état, sera attaqué devant le Tribunal administratif !

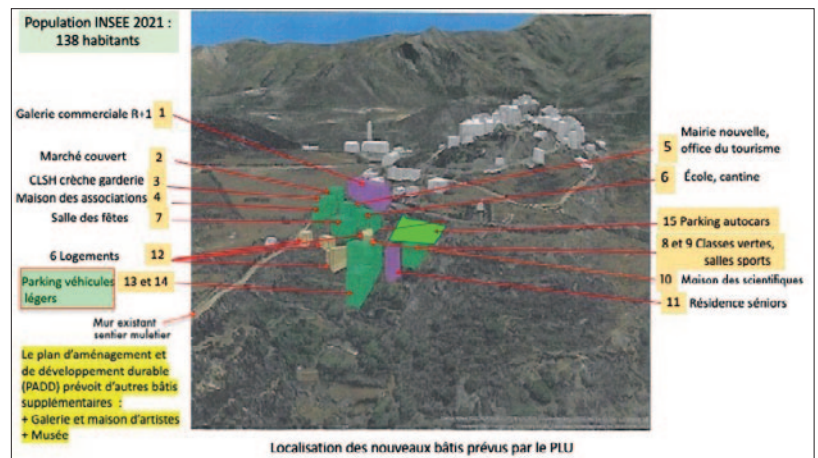
« Historiquement, le village de Sant'Antuninu date du IX<sup>e</sup> siècle. Certains avancent même qu'il serait l'un des plus anciens de Corse... Ce village de 138 habitants (INSEE 2021) est surtout remarquable par son profil de nid d'aigle défensif accroché à 500 mètres d'altitude sur un piton granitique dominant la Balagne. C'est un village très touristique, à très forte valeur patrimoniale, inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de la loi du 2 mai 1930 ». Tout est dit dans cette introduction de l'association U Levante quant au soin qu'il est nécessaire d'apporter lorsqu'on imagine le développement futur de ce village.

La commune de Sant'Antuninu elle-même insiste sur son site officiel sur « le caractère authentique » et « pittoresque » des lieux, la « superbe facture » de l'architecture, le potentiel agricole qui en a fait un « véritable jardin »...

On pouvait donc s'attendre à un PLU cadré et respectueux de conserver le cachet de ce qui est considéré comme l'un des plus beaux villages de la Balagne, voire, pourquoi pas, en faire un laboratoire de ce qu'il est possible d'imaginer en matière de tourisme intégré, maîtrisant tous les enjeux, avec une vision moderne et durable du développement profitable à tous : un beau défi !

Que nenni ! C'est l'effarement à la lecture du document proposé qui projette le petit village en véritable ville nouvelle, multipliant par trois les surfaces dédiées au stationnement pour faire face aux 15 jours de grosse fréquentation estivale, surdimensionnant à l'aveugle les équipements publics, et misant sur un tourisme de masse pour une population recensée de 138 habitants, 80 personnes l'hiver...

Il est désespérant, 10 ans après l'adoption du Padduc, de voir à quel point les élus et leurs cabinets conseils ignorent toujours ce qu'est un Plan local d'urbanisme conforme à un développement durable. La lecture des nombreuses



contributions et avis à l'enquête publique est instructive sur les nombreux griefs qui lui sont faits :

- une augmentation de 60% de la population en 10 ans... *Piombu* !
- un « projet démentiel de nouveau quartier sur une parcelle à forte pente », 40% ! ce qui pose des problèmes d'accessibilité, de sécurité, de complexité d'aménagement et donc d'endettement public ! Une vraie cassure aussi concernant la vue du village depuis la plaine puisque se situant sur l'espace naturel historiquement protégé pour préserver sa forme en nid d'aigle... sans compter que cet espace naturel compte plantes endémiques et espèces protégées comme la tortue d'Hermann.
- une galerie marchande de 2.000 m<sup>2</sup> en R+1 dans ce « nouveau centre urbain » qui semble être le véritable mobile du PLU, visant une attractivité redoublée très intéressée alors que le village accueille déjà 300.000 visiteurs par an !
- une augmentation de 25% des résidences secondaires alors qu'elles représentent plus de 60% du total des logements sur la commune, en rupture d'équilibre avec tout ce que recommande le Padduc.
- des résidences principales sur seulement 15% du nouveau « centre urbain »

soit 1.200 m<sup>2</sup> sur 8.000 m<sup>2</sup>, le reste étant consacré à la galerie marchande et à une myriade d'équipements dont on se demande à qui ils vont pouvoir profiter : école, cantine, centre médical, salles de sport, crèche, garderie... Le tout sans concertation avec les communes voisines ! Comment Sant'Antuninu justifiera-t-il son projet auprès de l'intercommunalité ou des financeurs, au premier rang desquels la Collectivité de Corse ?

- pendant ce temps le lotissement *E Chiose*, créé avec succès en 2008, reste toujours sans équipements publics de proximité, en totale contradiction avec les directives territoriales d'aménagement, alors qu'il compte actuellement 99% de résidences principales, notamment pour de jeunes actifs !

- une parcelle aujourd'hui inconstructible, attenante à ce lotissement *E Chiose*, s'ouvrirait à la construction au profit d'un intérêt privé (par ailleurs propriétaire du terrain et promoteur de la galerie marchande et d'un hôtel de charme dans le « nouveau centre urbain »...). Il y aurait une place de choix au détriment des résidences principales (représentant seulement 21% de surface du terrain et sur la place la plus contrainte à aménager). Le tout en discontinuité aussi avec *E Chiose* puisqu'il n'y a pas semble-t-il de

route prévue entre les deux sites.

- 14.500 m<sup>2</sup> de parkings dont 12.409 m<sup>2</sup> sur des espaces stratégiques agricoles. Le reste pour 1.000 m<sup>2</sup> situés dans le fameux «centre urbain» à destination des autocars sur un site avec un dénivelé de 14 m de haut sur 29 m de long... *chjibba!*, réclamant des terrassements importants donc une transformation du relief qui sera superbement vue depuis la plaine. *Un impiastru!* Le tout dans un virage rendant compliquées les manœuvres routières et très certainement fréquents les bouchons! Mais, après tout, la galerie marchande aura son public...

L'autre parking de 1.000 m<sup>2</sup>, attenant aux «jardins partagés», serait accessible par une route en pente à 25% (dénivelé de 27 m)... là où se situe un chemin de randonnée, avec donc destruction du site mais aussi une artificialisation que les fortes pluies transformeront vite en torrent...

- une résidence seniors sur un dénivelé encore de 37 m de haut sur 133 m de long!, sans desserte automobile. Pauvres séniors!

- l'absence de projection en matière de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées... dans un territoire, la Balagna, extrêmement contraint en la matière. Donc sans aucune prévision b-a-ba.

- Encore deux musées, un marché couvert, une maison des associations, une maison des scientifiques, un office du tourisme, une nouvelle mairie et une salle des fêtes (équipements dont est déjà pourvu le village à moins de 300 m)... bref, des équipements que bon nombre de villes moyennes envieraient!

Les contributeurs à l'enquête publique le dénoncent tel un «*mirage*» tant les coûts ne sont pas maîtrisés et les projets surdimensionnés par rapport aux contribuables qui doivent les supporter. *Quid* en effet du financement et des coûts de fonctionnement? La CdC a d'ailleurs rendu un avis très critique au projet de PLU, c'est tout dire!

**Bref, toujours les mêmes fautes dans l'élaboration des PLU:** on n'implique pas en amont la population résidente, on ne suit pas les directives territoriales d'aménagement de la Collectivité de Corse, on évalue mal l'augmentation démographique et les besoins des habitants, on fait peu cas de l'environnement et de la ressource en eau, on s'aligne sur les intérêts privés et on impose des choix irréalistes et coûteux, sans se soucier de la suite notamment en matière d'endettement public et de viabilité juridique. L'avis de la commissaire enquêtrice est donc très attendu. ■

**Fabiana Giovannini.**

**SABBATU U 9 DI NUVEMBRE**  
**BIGUGLIA | 8 ORE È MEZU**  
**SPAZIU CARLU ROCCHI**



**CUNCERTU**  
 DI SUSTEGNU

|                        |   |                      |
|------------------------|---|----------------------|
| <b>EPPÒ</b>            | <b>PATRIZIA GATTACECA</b>                         | <b>I PIGNOTTI</b>    |
| <b>ROMAIN DOMINICI</b> | <b>FRANCINE MASSIANI</b><br><b>MICHÈ DOMINICI</b> | <b>ELISA TRAMONI</b> |



**5 ORE - DIBATTITU :** *Biglietteria : hello asso*  
 «E DINAMICHE LINGUISTICHE  
 IN L'AMBI SCULARE È SUCETALE»

**7 ORE - APPERITIVU È PAGHJELLE**

**Sàbbatu u 9 di nuvembre  
 à u Spaziu Carlu Rocchi in Biguglia**

## Cuncertu di sustegnu à Scola Corsa!

**S**cola Corsa, a sapete, hè l'associu chì prumove l'insignamentu immersivu in lingua corsa. Hè un assuciazione trà militenti di terrenu, eletti municipali pronti à accoglie a scola in a so cumuna, parenti bramosi di vede i so figlioli imparà a nostra lingua è a diventà i bislingui ch'abbisogna a sucietà corsa per mantene viva sta lingua, insignanti è aiute materne chì facenu a scelta professionale di sustene u prugettu di riacquistu di a lingua corsa è zitellucci intusiasti di ritruvassi ogni ghjornu in classa per imparà!

Dapoi quat'anni, Scola Corsa multiplichighja ogni annu e scizzioni è alza u livellu da appruntà sta leva chì dumane si spargherà ind'è l'impresu, i cumerci, e scole, l'amministrazioni, l'associ, i club spurtivi, i lochi di cultura, in ogni locu induv'ellu hè pussibile per fà di a Corsica una sucietà bislingua.

Scola Corsa hà bisognu di soldi per campà. Malgratu l'ubbligazione di a lege, u Statu ùn dà ancu a pussibilità di cuntrattualizà cù ellu è dunque hè sempre Scola Corsa chì deve pacà i so insignanti. Quattru siti (Bastia, Biguglia, Corti, Sàrrula Carcupinu) esistenu oghje per 150 zitelli. Più seranu aiutati, è più Scola Corsa puderà apre altre scole per accoglie

sempre più zitelli. Ùn ci hè picculu donu, u pocu face l'assai, allora, aiutate a nostra lingua à campà, sustenite à Scola Corsa! Sàbbatu u 9 di nuvembre, u Spaziu Carlu Rocchi in Biguglia accoglie una serata di sustegnu. Da ringrazià l'artisti chì canteranu per Scola Corsa! Siate numarosi à sciaccamanali! ■

### ■ U prugramma

**Prima parte, à 5 ore di sera**

**Dibattitu.**

«E dinàmiche lingüistiche in l'ambii sculare è sucetale»

**À partesi da 7 ore**

**Apperitivu è paghjelle.**

Ci serà da beie è da manghjà à a caffetteria di u Spaziu à prò di Scola Corsa.

**Siconda parte, à 8 ore è mezu**

**Cuncertu cù parechji gruppi:**

Eppò, Patrizia Gattaceca, I Pignotti, Francine Massiani, Elisa Tramoni, Romain Dominici et Michè Dominici

À truvacci cù piacè per sta stonda di spartera! ■



Paulu-Santu Parigi

# Grande victoire pour les petites communes au Sénat!

La « PPL » (proposition de loi) déposée dans sa niche parlementaire par le groupe centriste où siège désormais Paulu Santu Parigi, et défendue en séance plénière par le sénateur nationaliste de Haute Corse, a été largement votée par le Sénat.

L'enjeu est de taille. Il concerne le transfert, qui était rendu obligatoire par la loi à partir de 2026 (prochaines élections municipales), de la compétence eau et assainissement depuis les communes vers les communautés de communes.

Or toutes les petites communes sont opposées à ce transfert qui sous-tend, quasi-systématiquement, la concession à des sociétés de services de type Veolia, et des impératifs de rentabilité auxquels jamais les plus petites communes ne peuvent répondre autrement qu'en gardant la responsabilité de leurs réseaux en régie, avec les moyens d'un employé communal polyvalent et la solidarité des administrés. Chaque transfert aurait signifié une augmentation considérable des factures d'eau pour les habitants du rural et la dépossession de cette compétence aux

élus qui jusqu'à présent ont toujours assuré ce service de façon largement bénévole.

Dans la France des 36.000 communes pour 70 millions d'habitants, une commune pour 2.000 habitants en moyenne, la question est sensible pour tous les petits maires concernés. Dans la Corse des 360 communes, soit un ratio deux fois supérieur, une pour mille habitants, elle est beaucoup plus sensible encore! Grâce au vote de cette proposition de loi, qui sera désormais présentée à l'Assemblée nationale avec toutes les chances d'être votée vu que le nouveau Premier ministre Michel Barnier a annoncé qu'il la soutiendrait, l'obligation de ce transfert ne sera plus demandée; chaque commune, et chaque communauté de commune, pourra en décider.

Paulu Santu Parigi a ainsi commenté le vote survenu: «L'obligation de transfert ne se fera

pas, les communes garderont l'eau et l'assainissement si elles le souhaitent. C'est une victoire collective, surtout pour nos petits villages. [Ce vote] est une fierté pour nous et une inquiétude de moins pour nos maires.»

Si la satisfaction affichée sur ce vote par Jean Jacques Panunzi est sincère et de bon aloi, force est de remarquer que Paulu Santu a réussi à faire prendre en compte ce thème à son groupe qui en a fait une priorité pour sa niche parlementaire, avant les très nombreuses autres demandes formulées.

Ce que le groupe de droite présidé par Monsieur Retailleau, dans lequel siège Jean Jacques Panunzi, n'a, pour sa part, pas cru bon de faire.

S'il fallait démontrer l'importance d'être représenté au Sénat par un nationaliste: CQFD! Forza Paulu Santu! ■ François Alfonsi.

## Rentrée Femu a Corsica

# « Nous continuons de tracer le chemin auquel nous croyons avec détermination »



Femu a Corsica a tenu une conférence de presse ce jeudi 17 octobre dans ses locaux bastiais pour évoquer la situation politique. Le parti a fait le point sur les perspectives des accords de Beauvau deux jours après la réception des parlementaires insulaires par la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, Catherine Vautrin. Il a également été question de la revalorisation de la dotation de continuité territoriale, ainsi que le redéploiement du parti sur le terrain.

« Malgré la forte instabilité politique et économique du pays, le processus d'autonomie doit aboutir. C'est le sens de l'histoire et de la démocratie ». Les représentants du parti autonomiste ont évoqué l'avenir du processus de Beauvau dans un contexte national inédit. Mercredi 9 octobre, en réponse à une question orale du député Michel Castellani, la ministre de la Décentralisation Catherine Vautrin avait assuré de la reprise du dossier corse ainsi qu'une convocation du congrès avant la fin de l'année 2025. Femu a Corsica déclare prendre acte des déclarations de la ministre et veiller au respect du calendrier convenu ainsi qu'aux engagements concernant les écritures constitutionnelles. François Martinetti, le secrétaire national, indique également que le parti sera « attentif à ce que

ce projet constitutionnel ne soit pas détricoté. »

Catherine Vautrin a prévu de se rendre en Corse avant la fin du mois. D'autres dossiers majeurs ont été évoqués comme la revalorisation de la dotation de continuité territoriale, bloquée à 187 millions d'euros depuis 2009. Une revalorisation de 50 millions d'euros, portée par Michel Castellani début septembre en commission des finances, est aujourd'hui nécessaire pour compenser les surcoûts liés à l'inflation et plus particulièrement à l'augmentation des prix du carburants. L'État avait déjà accordé une rallonge de 40 millions d'euros en 2023 et 33 millions d'euros en 2022.

Femu a Corsica annonce également se redéploier sur le terrain avec le lancement de grandes réunions publiques

«Giri nazionali» dans les grands bassins de vie de l'île entre novembre et décembre prochains. Le parti autonomiste souhaite renouer le dialogue avec les Corses, tout particulièrement après les résultats des dernières élections législatives. « Nous irons à la rencontre des Corses pour écouter leurs messages et intégrer leurs préoccupations afin de rendre nos politiques publiques plus efficaces. [...] L'objectif est de prendre le pouls de la population, d'écouter les inquiétudes mais aussi pour dire ce que l'on fait dans les municipalités comme au sein de la Collectivité, détaille François Martinetti. Et évidemment, pour rappeler ou expliquer si cela n'a pas été bien compris, que l'autonomie est pour nous, le seul chemin viable pour la Corse. » ■ Pauline Boutet-Santelli.





**Un articulu scrittu in u 1989, ma ch'un hà micca invecchjatu.** L'UPC ùn esiste più (muvimentu autunumista stòricu dopu à l'ARC), i passi è veni di i Cumitati trasministeriali di l'èpica pàrenu belli alluntanati, u cuntestu hè cambiatu, ma i principii laudati quì fèrmanu una lezziò chì deve parlà ancu oghje à e nostre arechje. E virtù di u diàlogu anu sempre fattu prò à quellu chì ci accunsente. L'avanzate è i progressi si fàcenu sempre in giru à un tavulinu. « Ùn ci hè micca alternativa, ci tocca à convince » dicìa Massimu Simeoni. Eccu una lezziò pulitica chì ci ghjove sempre oghje.

## Le dialogue par Max Simeoni

« **L**e dialogue c o m m e stratégie » titrait Corse-Matin après la conférence de presse de l'UPC de jeudi dernier, qui faisait le point après « le Comité interministériel » du 24 octobre. Ce juste titre mettait en relief un des principes fondamentaux de l'UPC plus que

jamais nécessaire.

Le dialogue n'est jamais pour l'UPC la compromission sur l'essentiel, le dialogue s'impose d'autant plus qu'on est en désaccord. Ainsi compris, il est l'essentiel même de la démocratie et la seule forme fondamentale possible entre Corses, le suffrage universel étant dans l'île disqualifié par les pratiques clanistes. L'UPC dans sa recherche obstinée de dialogue n'est pas frappée d'angélisme. Elle pense bien au contraire se fonder sur un réalisme des plus irréfutables. L'UPC est convaincue qu'il est illusoire de penser qu'on puisse imposer aux Corses par la force politique les vues nationalistes ou même de simples progrès aussi justes puissent-ils être.

**Il n'y a pas d'autre alternative : il faut convaincre !** Convaincre assez de

Corses, peut-être qu'une majorité, mais assez de Corses !

Il faudra continuer tout autant de dénoncer, de lutter, de défendre pas à pas, sans être toujours bien compris, et parfois aussi injustement désavoué. C'est inévitable ! La sortie du colonialisme, de l'auto-colonialisme et du clanisme s'apparente à un accouchement laborieux, douloureux et incertain jusqu'à la naissance.

Raison de plus pour instituer le meilleur dialogue possible pour en minimiser avant les aléas, ou les dissiper dans la suite.

Comment peut, un jour, se retrouver le Peuple Corse, malgré les contradictions, les oppositions d'intérêts, voire de « classes » comme certains disent ? Comment ses différentes composantes peuvent-elles avoir un consensus minimum de défense des intérêts collectifs, de la terre, de l'identité en péril ? D'où peut émerger assez de force pour faire face à son avenir incertain et à son existence elle-même menacée ? D'où peut sortir la conscience et le désir d'avoir un projet en commun, ou tout au moins un projet majoritaire.

Pour l'UPC, le dialogue n'est pas une simple propension d'hommes de bonne volonté ; il apparaît comme une nécessité absolue afin de poser le problème corse dans le Peuple Corse.

**Dialogue ne peut pas présupposer que toute contradiction** soit d'abord surmontée. Dialogue veut dire volonté

politique de dégager une procédure en commun afin d'aboutir à une meilleure position pour l'avenir du Peuple Corse sur sa terre. Tant qu'il n'aura pas atteint un seuil critique, la situation restera bloquée. Il ne suffira pas à chacune des composantes du Peuple Corse d'interpeller et même toutes dans le même sens, le pouvoir. Ce dernier restera en dessous du seuil où peut intervenir un déblocage. L'exemple du vote de l'Assemblée de Corse sur la notion de Peuple Corse et sur la langue est éloquent. Il n'a même pas répondu malgré que la loi lui en fait obligation.

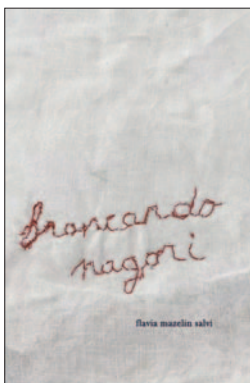
Si assez de « composantes » s'associent à minima, tout peut basculer, devenir dynamique et se mettre en mouvement. C'est la raison pour laquelle l'UPC dans son communiqué du jeudi 2 novembre, a fait savoir qu'elle était prête à discuter des institutions avec tous ceux qui ont abordé le sujet. La politique « d'Unione » est un dialogue qui a débuté avec les nationalistes et qui doit se poursuivre, mais qui devra s'étendre certainement et différemment avec d'autres Corses. Le plus tôt serait le mieux. ■



Fiction, Jeunesse, Essais...

# Les lauréats du prix du livre Corse 2024

Depuis sa création en 1986, l'association du Prix du livre corse récompense des œuvres en corse ou en français. Au début consacré à la fiction, le prix du livre corse met aujourd'hui un point d'honneur à mettre en valeur la richesse de la production littéraire insulaire, de la fiction aux ouvrages académiques, en passant par la jeunesse, le théâtre ou encore l'essai.



## • Fiction en français

Flavia Mazelin-Salvi, *Francardo Nagori*, Éditions Punto e basta

**Résumé :** « *Francardo Nagori est né dans une cuisine, à Paris. En faisant une omelette au brocciu, le parfum de la menthe m'a violemment projetée dans une autre cuisine, celle de ma grand-mère Ernestine, en Corse, à Francardo, mon village. Ce village que j'ai quitté parce que ceux que j'aimais y sont enterrés.* »

Un modeste bouquet de menthe a ravivé des souvenirs, des visions, des éclats de lumière et des sons disparus. C'est de cette expérience qu'est issu le projet d'un récit explorant l'enfance, la famille, le village et la notion de perte, à travers les sens et les émotions, comme la mémoire affective les fait ressurgir : par fragments, selon une chronologie débridée, mettant en lumière certains détails tout en passant sous silence d'autres moments significatifs. ■



## • Mention spéciale du jury

Antoine-Noble Marchini, *Le temps. La confiance. L'argent... Giuseppe Gregorj, marchand banquier en Corse (XIXe siècle)*, Éditions Albiana

**Résumé :** L'économie corse du XIX<sup>e</sup> siècle demeure largement méconnue aujourd'hui. L'analyse des pratiques, des contraintes, des structures et des acteurs est souvent négligée dans l'historiographie classique. Pourtant, pour mieux appréhender la société insulaire, il est essentiel d'explorer le commerce, l'industrie et la finance. L'examen approfondi des archives du banquier bastiais Giuseppe Gregorj, principal financier des projets insulaires durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, vient combler cette lacune significative. En s'immergeant dans les arcanes de la société corse et en révélant des territoires habituellement réservés au secret bancaire, l'auteur propose un ouvrage inédit et essentiel pour la compréhension du XIX<sup>e</sup> siècle insulaire. ■

Rédigé par Léa Ferrandi.



## • Lingua corsa

Ghjuvan Ghjaseppiu Franchi, *Mythologies d'une langue*, Éditions Albiana

**Résumé :** La profondeur d'une langue réside dans ses mots et ses expressions, et il suffit parfois d'enlever la surface pour découvrir la richesse façonnée par des générations d'artisans anonymes, souvent involontaires : nos ancêtres. L'analyse de Ghjuvan Ghjaseppiu Franchi, habilement introduite par Patrick Cerutti, propose une approche novatrice qui mobilise les outils de la sociologie, de l'anthropologie, de l'ethnohistoire et de la sociolinguistique. ■



## • Essais

Sylvain Gregori, *Nouvelle Histoire de la Résistance en Corse - tome I et tome II*, Éditions Piazzola

**Résumé :** Premier département à être libéré et unique région où le Front national a réussi à dominer les autres mouvements clandestins, la Corse constitue un cas particulier dans l'histoire de la Résistance française. Trop souvent centrée sur ses dimensions idéologiques et politiques, marquées dès la Libération par une mémoire instrumentalisée, l'analyse du phénomène résistant en Corse appelle une relecture. Grâce à une approche anthropologique, il est possible d'examiner la Résistance dans ses relations avec la société insulaire, afin de saisir comment elle s'intègre au corps social. ■



## • Jeunesse

Ghjacumina Geronimi et Paula Bussi, *Scumbugliu in l'universu*, Co-édition Éoliennes Adecec (à partir de 3 ans)

**Résumé :** Ma chì si passerà di notte in l'universu ?... Hè a storia cuntata in 'ssu librucciu in lingua corsa, chi piacerà à i ciucci è parenti ! ■



[www.arritti.corsica](http://www.arritti.corsica)



**COMMUNE DE CASTIFAO**

**AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE  
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Par arrêté 2024-047 en date 18 septembre 2024, Monsieur Le Maire de Castifao a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement de la commune.

A cet effet, a été désigné par Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia, M. François SASSO en qualité de commissaire enquêteur, et M. Pascal SANCI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de CASTIFAO, place de l'église, **du 15 octobre 2024 au 15 novembre 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h00).**

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5673>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront publiées dans les meilleurs délais sur ce registre dématérialisé.

Elles seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le registre dématérialisé, donc visible par tous.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5673@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5673@registre-dematerialise.fr).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 15 octobre 2024 de 9h30 à 16h00 (ouverture)**
- **Jeudi 31 octobre de 9h30 à 16h00**
- **Vendredi 15 novembre de 9h30 à 16h00 (clôture)**

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie, pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

À l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Le Maire,  
M. François ORSINI.**

**Catherine COSTA-GIABICONI  
AVOCAT - Immeuble PASQUALINI -  
CASATORRA - 20620 BIGUGLIA**

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte S.S.P. à BIGUGLIA en date du 18 octobre 2024, M. Alain CARRARA, né le 13.09.1956 a donné en location gérance à Mme ALBERTINI Stella Davia, née le 21.08.1991 demeurant Résidence A Liccina n°19 20290 BORGIO, un fonds de commerce de vente de pain chaud et vente de viennoiserie (terminal de cuisson) sis à BASTIA 20200 Hlm de Lupino pour une durée d'un an à compter du 17 octobre 2024, renouvelable ensuite par tacite reconduction.

**Pour unique insertion.**

**ANNONCES  
LÉGALES**

Pour vos annonces légales :  
[arritti2@wanadoo.fr](mailto:arritti2@wanadoo.fr)



# Chjama di u cumitatu di sustegnu à Yvan Colonna

Christine Flori, di u Cumitatu di sustegnu à Yvan Colonna (CSYC) nous fait savoir que le comité de soutien a fait réaliser une copie sur toile de 50x42 cm du portrait de Pasquale Paoli, grâce à l'exclusivité que lui a accordée le propriétaire de l'original. Cette œuvre est celle de William Beechey, peintre de la Famille Royale anglaise au XVIII<sup>e</sup> siècle (Georges III). C'est pendant l'exil en Angleterre di u *Babbu di a Pàtria* que fut réalisé ce portrait qui a été acheté par un proche

d'Yvan et se trouve en Corse. Ainsi, toute autre reproduction non autorisée serait poursuivie en Justice.

Vous pouvez vous procurer les copies mises en vente (100 € pièce, frais d'expédition inclus, grâce à une modération du producteur d'Aiacciu\*) auprès de CSYC – Kladia – 20130 CARGESE, en adressant un chèque à l'ordre du CSYC en précisant vos nom et adresse postale. Les expéditions s'effectueront en fonction de la disponibilité des bénévoles sur place.

Les sommes récoltées seront dédiées à l'embellissement et à l'entretien de la Chapelle où Yvan repose depuis le 25 mars 2022.

U merre di Siscu, Ange-Pierre Vivoni, hà uffertu una campana chì serà dinù postant à a so tomba. ■

*\* Un reçu fiscal peut être délivré sur demande adressée simultanément au chèque de règlement avec confirmation du bénéficiaire identique à celui du chèque (si différent, l'indiquer SVP).*

*Vous pouvez aussi adhérer au Comité de Soutien à Yvan Colonna pour soutenir son combat pour faire reconnaître son innocence.*



## Abonnez-vous en ligne !

L'information livrée chez vous  
toutes les semaines.



### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 12/10/2024, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EM-MA

Objet social : « L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ».

Siège social : Résidence Le Belvédère - Bat A - Chemin des Oliviers, 20200 VILLE DE PETRABUGNO

Capital : 500 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BASTIA

Gérante : Emilie MAESTRACCI

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Clause d'agrément : Toute cession à être gratuit sera soumise à l'agrément de l'AGE des associés. S'agissant des cessions à titre onéreux et hormis la cession d'actions entre associés, les transmissions de titres nécessitent l'agrément préalable de l'AGE sur décision à l'unanimité.

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES PROCEDURE ADAPTEE

1/ DENOMINATION DE LA PERSONNE QUI PASSE LE MARCHE :

Commune de TOLLA 20117 TOLLA Tél : 04.95.27.00.71

Mail : mairiedetolla@orange.fr

Profil acheteur : www.achatspublicscorse.com.

2/ OBJET DU MARCHE :

**TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU MUR SOUS LA POSTE COMMUNE DE TOLLA**

3/ PROCEDURE :

Marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° à 7 du Code de la Commande Publique.

4/ PIECES A PRODUIRE :

Voir Règlement de la Consultation article 6

5/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Voir Règlement de la Consultation article 8

- Valeur technique : (60%)

- Prix (40 %)

7/ DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 25 novembre 2024 à 12H00

8/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

180 jours à compter de la date de remise des offres.

9/ RETRAIT DU DOSSIER PAR VOIE ELECTRONIQUE :

<https://www.achatspublicscorse.com>

10/ DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

Lundi 21 octobre 2024

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES PROCEDURE ADAPTEE

1/ DENOMINATION DE LA PERSONNE QUI PASSE LE MARCHE :

Commune de TOLLA 20117 TOLLA Tél : 04.95.27.00.71

Mail : mairiedetolla@orange.fr

Profil acheteur : www.achatspublicscorse.com.

2/ OBJET DU MARCHE :

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT D'AGNONE LAC DE TOLLA COMMUNE DE TOLLA**

3/ PROCEDURE :

Marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° à 7 du Code de la Commande Publique.

4/ PIECES A PRODUIRE :

Voir Règlement de la Consultation article 6

5/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Voir Règlement de la Consultation article 8

- Valeur technique : (60%)

- Prix (40 %)

7/ DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 25 novembre 2024 à 12H00

8/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

180 jours à compter de la date de remise des offres.

9/ RETRAIT DU DOSSIER PAR VOIE ELECTRONIQUE :

<https://www.achatspublicscorse.com>

10/ DATE D'ENVOI DEL'AVIS A LA PUBLICATION :

Lundi 21 octobre 2024

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 16 octobre 2024, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CTK,

SIEGE SOCIAL : Chemin Agliani, Corbaja Suprana, 20600 BASTIA (FRANCE).

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : - Monsieur Jean-François CAVIGLIOLI, demeurant Chemin Agliani Corbaja Suprana, 20600 BASTIA (Corse), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

**TOMASI CONSEIL**

**SARL au capital de 1.000 €uros**

**Siège social : 36, Parc Berthault 20000 AJACCIO  
RCS AJACCIO 911 106 896**

Aux termes d'une décision en date du 10/10/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRIMUMZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMERIE : AZ DIFFUSION 20600 BASTIA 06 09 10 22 67 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **Monsieur DI VUOLO BARTOLOMEO** - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. - Immeuble à Vigna 20230 SAN-NICOLAIO - non inscrit au RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SARL LA MORSETTA (SARL)** - Terrain de camping - Argentella 20214 CALENZANA - 443 982 053 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **LA FABRICA 2B (SAS)** - Restauration, pizzeria, salon de thé. L'affinage et la vente à consommer sur place ou à emporter de fromages et produits laitiers, charcuterie, vins, épicerie et tous produits de consommation courante. - 1 boulevard Général Giraud 20200 BASTIA - 534 002 688 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SAS AULUPA (SASU)** - Restauration traditionnelle - Bd du Récipello Immeuble le Cézanne 3 rue Marcel Paul 20200 BASTIA - 852 578 095 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **MS CORSE ZEN (SARL)** - Reiki, luminothérapie beauté et thérapie, massages, vente de tous produits réglementés notamment mais pas exclusivement, les produits liés au bien être, à l'hygiène, aux bijoux, à l'ésotérisme, fabrication et vente de bijoux, voyance et psychométrie, formation Reiki à la voyance et médiumnité, ateliers divers sur les thèmes en relation avec le bien être et l'évolution spirituelle, esthétique, soins et entretiens corporels - villa Cervetti 20240 GHISONACCIA - 900 096 686 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **Bati France Immo (SARL)** - Activité de construction et rénovation de tous type de batiments - Immeuble Imhotep 13 Lieu-Dit Arbucetta 20620 BIGUGLIA - 849 945 316 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **LIBECCIU SAS** - Gestion d'établissement de restauration rapide, pizzeria, restauration traditionnelle sur place ou à emporter ou à livrer, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières. - Pont de Lupino Avenue de la Libération 20600 BASTIA - 831 306 824 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **ANGELI SAS** - La vente au détail de tous produits d'épicerie - Bat D Domaine du Levant III 20290 BORGIO - 831 931 076 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SC CONSTRUCTIONS SAS** - Travaux de maçonnerie générale. Construction de maisons individuelles. - Lieu-dit Mezzana 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI - 829 029 859 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **FANGO SAS** - Achat, vente, distribution de tous produits pétroliers et dérivés, de tous matériels et accessoires - Route d'Ajaccio Motel E Caselle 20260 CALVI - 810 960 336 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **BATICOR SAS** - Maçonnerie, gros oeuvre, plâtrerie, peinture intérieure - montée Monté E Mare Moriani Plage 20230 SAN-NICOLAIO - 849 421 813 RCS Bastia

Suivant jugement du 15/10/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **BATICOR SAS** - Maçonnerie, gros oeuvre, plâtrerie, peinture intérieure - montée Monté E Mare Moriani Plage 20230 SAN-NICOLAIO - 849 421 813 RCS Bastia

POUR EXTRAIT, LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER